

N°20-11-154

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

Absents :

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

**OBJET : MARCHÉ SALLE DES SPORTS – LOT 07-CVC-ENTREPRISE BONNEL -
EXONERATION PENALITES**

Rapporteur : JM CROQUELOIS

Pour rappel, le marché de la salle des sports a été signé le 25 juin 2019 avec comme délai d'exécution 5 mois et 15 jours.

L'objectif étant de pouvoir mettre à disposition du collège et des clubs utilisateurs la salle des sports dès le mois de janvier 2020.

Mi-décembre à la date de la fin d'exécution des travaux, il ne restait que quelques petits travaux à réaliser par l'entreprise BONNEL. Mais l'entreprise BONNEL n'a terminé ses travaux qu'en janvier 2020 avec 30 jours de retard.

Il a donc été décidé de lui appliquer des pénalités provisoires de retard et des pénalités provisoires pour absence aux réunions. L'objectif étant alors d'ouvrir la salle au plus vite pour son utilisation. Entretemps le confinement est arrivé ainsi que le souci avec l'entreprise de sols sportif repoussant à septembre l'ouverture de la salle.

Etant donné la situation sanitaire actuelle fragilisant très fortement les entreprises, et le fait que la société BONNEL était de bonne volonté, il est proposé de l'exonérer des pénalités de retard et des pénalités d'absence aux réunions d'un montant total de 15 450 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'exonérer la société BONNEL des pénalités provisoires pour retard d'un montant de 15000 €
- **DECIDE** d'exonérer la société BONNEL des pénalités provisoires pour absence aux réunions d'un montant de 450 €
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme.

Le Président,

